



"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON"

FR2100258 (N° régional 13)

-

TOME 2



Ingénierie de l'Environnement & de l'Aménagement

Institut d'Écologie Appliquée sarl

Novembre 2013

SOMMAIRE

ANNEXE I : ARRETE PREFECTORAL DE DESIGNATION DE COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DE MOURMELON

ANNEXE II : EXTRAITS DE LA DIRECTIVE HABITATS

ANNEXE III : FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD)

ANNEXE IV : ZNIEFF N° 210000981 - PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON

ANNEXE V : FICHES DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ANNEXE VI : METHODE D'ETABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITE ET DE HIERARCHISATION DES ENJEUX

ANNEXE VIII : LISTE DES ESPECES A FAVORISER

ANNEXE I :

**ARRETE PREFECTORAL DE DESIGNATION DE COMITE
DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DE MOURMELON**

ARRÊTÉ n° 1858 /DEF/RTNE/EM/DIVSOUT/BSI/URB du 03 AVR 2007

Portant composition du Comité de pilotage
du site Natura 2000 « **Savart du camp militaire de Mourmelon** »
N° européen : FR2100258 n° régional : 13

Le général de corps d'armée,
commandant la région terre Nord-Est,
commandant les forces françaises et l'élément civil stationnés en Allemagne,

et

Le préfet de la région Champagne-Ardenne,
préfet du département de la Marne

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R414-10 ;

Vu l'avis de la Direction régionale de l'environnement ;

ARRÊTENT :

Article 1 : Il est institué un Comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR2100258 « **Savart du camp militaire de Mourmelon** ».

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après avis du général commandant la région terre Nord-Est.

Article 2 : Le comité de pilotage, présidé par le général commandant la région terre Nord-Est ou son représentant, est composé comme suit :

Armée :

- M. le général, directeur régional du génie ou son représentant
- M. le général, commandant le centre de préparation des forces de Mailly ou son représentant
- M. le colonel, directeur de l'établissement du génie de Châlons-en-Champagne ou son représentant
- M. le lieutenant-colonel, chef du centre d'entraînement des brigades de Mourmelon ou son représentant
- M. le chef de la section domaine-urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est
- Mme le chef de la cellule urbanisme du bureau stationnement infrastructure de la région terre Nord-Est

Services de l'état :

- M. le préfet du département de la Marne ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Marne ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement de la Marne ou son représentant

Etablissements publics :

- M. le directeur de l'agence départementale de la Marne de l'Office national des forêts ou son représentant
- M. le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Collectivités territoriales :

- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le maire de Jonchery-sur-Suipe ou son représentant
- M. le maire de Mourmelon-le-Grand ou son représentant
- M. le maire de Saint-Hilaire-le-Grand ou son représentant
- M. le président de la communauté de communes de la région de Suippes ou son représentant
- M. le Président de la communauté de communes de la région de Mourmelon ou son représentant

Organismes scientifiques :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux, délégation Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant

Article 3 : Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin officiel édition méthodique et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

Fait à Metz,

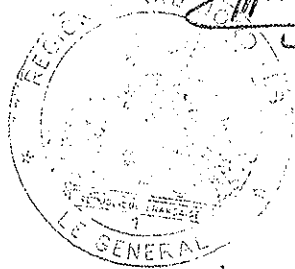
Fait à Châlons-en-Champagne,

Le général de corps d'armée Jean-Marie FAUGERE
gouverneur militaire de Metz,
commandant la région terre Nord-Est,
des forces françaises et de l'élément civil
stationné en Allemagne,
officier général commandant la zone de défense Est

Le Président

Reulandes

Philippe DESLANDES



ANNEXE II :

EXTRAITS DE LA DIRECTIVE HABITATS

▼B

considérant que l'éducation et l'information générale relatives aux objectifs de la présente directive sont indispensables pour assurer sa mise en œuvre efficace,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Définitions

Article premier

Aux fins de la présente directive, on entend par:

- a) *conservation*: un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable au sens des points e) et i);
- b) *habitats naturels*: des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles;
- c) *types d'habitats naturels d'intérêt communautaire*: ceux qui, sur le territoire visé à l'article 2:
 - i) sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle
 - ou
 - ii) ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte
 - ou
 - iii) constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des neuf régions biogéographiques suivantes: alpine, atlantique, de la mer Noire, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique et steppique.

▼M3**▼B**

Ces types d'habitats figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe I;

- d) *types d'habitats naturels prioritaires*: les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I;
- e) *état de conservation d'un habitat naturel*: l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2.

«L'état de conservation» d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsque:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension
- et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible
- et

▼B

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i);
- f) *habitat d'une espèce*: le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique;
- g) *espèces d'intérêt communautaire*: celles qui, sur le territoire visé à l'article 2, sont:
- i) en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental
 - ou
 - ii) vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace
 - ou
 - iii) rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie
 - ou
 - iv) endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

Ces espèces figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe II et/ou IV ou V;

- h) *espèces prioritaires*: les espèces visées au point g) i) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2. Ces espèces prioritaires sont indiquées par un astérisque (*) à l'annexe II;
- i) *état de conservation d'une espèce*: l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2;
- «L'état de conservation» sera considéré comme «favorable», lorsque:
- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient
 - et
 - l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible
 - et
 - il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme;
- j) *site*: une aire géographiquement définie, dont la surface est clairement délimitée;
- k) *site d'importance communautaire*: un site qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel de

▼B

l'annexe I ou une espèce de l'annexe II dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence de «Natura 2000» visé à l'article 3, et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction;

- l) *zone spéciale de conservation*: un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné;
- m) *spécimen*: tout animal ou plante, vivant ou mort, des espèces figurant à l'annexe IV et à l'annexe V, toute partie ou tout produit obtenu à partir de ceux-ci ainsi que toute autre marchandise dans le cas où il ressort du document justificatif, de l'emballage ou d'une étiquette ou de toutes autres circonstances qu'il s'agit de parties ou de produits d'animaux ou de plantes de ces espèces;
- n) *comité*: le comité établi en vertu de l'article 20.

Article 2

1. La présente directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres où le traité s'applique.
2. Les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.
3. Les mesures prises en vertu de la présente directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces*Article 3*

1. Un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé «Natura 2000», est constitué. Ce réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.

Le réseau Natura 2000 comprend également les zones de protection spéciale classées par les États membres en vertu des dispositions de la directive 79/409/CEE.

2. Chaque État membre contribue à la constitution de Natura 2000 en fonction de la représentation, sur son territoire, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces visés au paragraphe 1. Il désigne à cet effet, conformément à l'article 4, des sites en tant que zones spéciales de conservation, et tenant compte des objectifs visés au paragraphe 1.

▼B

3. Là où ils l'estiment nécessaire, les États membres s'efforcent d'améliorer la cohérence écologique de Natura 2000 par le maintien et, le cas échéant, le développement des éléments du paysage, mentionnés à l'article 10, qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages.

Article 4

1. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 1) et des informations scientifiques pertinentes, chaque État membre propose une liste de sites indiquant les types d'habitats naturels de l'annexe I et les espèces indigènes de l'annexe II qu'ils abritent. Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, ces sites correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Pour les espèces aquatiques qui occupent de vastes territoires, ces sites ne sont proposés que s'il est possible de déterminer clairement une zone qui présente les éléments physiques et biologiques essentiels à leur vie et reproduction. Les États membres suggèrent, le cas échéant, l'adaptation de cette liste à la lumière des résultats de la surveillance visée à l'article 11.

La liste est transmise à la Commission, dans les trois ans suivant la notification de la présente directive, en même temps que les informations relatives à chaque site. Ces informations comprennent une carte du site, son appellation, sa localisation, son étendue ainsi que les données résultant de l'application des critères spécifiés à l'annexe III (étape 1) et sont fournies sur la base d'un formulaire établi par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

2. Sur la base des critères établis à l'annexe III (étape 2) et dans le cadre de chacune des ►**M3** neuf ◀ régions biogéographiques mentionnées à l'article 1^{er} point c) iii) et de l'ensemble du territoire visé à l'article 2 paragraphe 1, la Commission établit, en accord avec chacun des États membres, un projet de liste des sites d'importance communautaire, à partir des listes des États membres, faisant apparaître les sites qui abritent un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires.

Les États membres dont les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires et une ou plusieurs espèces prioritaires représentent plus de 5 % du territoire national peuvent, en accord avec la Commission, demander que les critères énumérés à l'annexe III (étape 2) soient appliqués d'une manière plus souple en vue de la sélection de la totalité des sites d'importance communautaire sur leur territoire.

La liste des sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire, faisant apparaître les sites abritant un ou plusieurs types d'habitats naturels prioritaires ou une ou plusieurs espèces prioritaires, est arrêtée par la Commission selon la procédure visée à l'article 21.

3. La liste mentionnée au paragraphe 2 est établie dans un délai de six ans après la notification de la présente directive.

4. Une fois qu'un site d'importance communautaire a été retenu en vertu de la procédure prévue au paragraphe 2, l'État membre concerné désigne ce site comme zone spéciale de conservation le plus rapidement possible et dans un délai maximal de six ans en établissant les priorités en fonction de l'importance des sites pour le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, d'un type d'habitat naturel de l'annexe I ou d'une espèce de l'annexe II et pour la cohérence de Natura 2000, ainsi qu'en fonction des menaces de dégradation ou de destruction qui pèsent sur eux.

5. Dès qu'un site est inscrit sur la liste visée au paragraphe 2 troisième alinéa, il est soumis aux dispositions de l'article 6 paragraphes 2, 3 et 4.

ANNEXE III :

FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD)



INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100258 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Identification du site

Type : B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)	Code du site : FR2100258	Compilation : juin 1995	Mise à jour : octobre 2006
--	------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Responsable(s)

DIREN Champagne-Ardenne / SPN-IEGB-MNHN

Appellation du site

SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON

Indication du site et dates de désignation/classement

Date site proposé éligible comme SIC : avril 2006

Date site enregistré comme SIC : -

Date de classement comme ZPS : -

Date de désignation du site comme ZSC : -

Texte(s) de référence

Localisation du site

Coordonnées du centre :

Longitude : 4°24'33"E

Latitude : 49°9'39"N

Superficie (ha) : 408

Périmètre (km) : 0

Altitude (m) :

Min : 123

Max : 139

Moyenne : 130

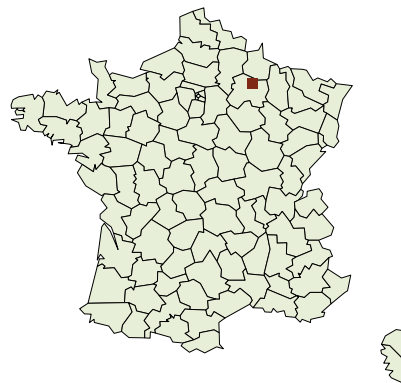
Région administrative :

Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture
FR213	Marne	100

Régions biogéographiques :

- 0 Alpine
- 0 Atlantique
- 0 Boréale
- X Continentale
- 0 Macaronésienne
- 0 Méditerranéenne

Carte de localisation :



Relation avec d'autres sites Natura 2000

Code - Nom du site	Type de relation
--------------------	------------------

Description du site

Caractère général du site

Classe d'habitats

%
couvert

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	55
Pelouses sèches, Steppes	15
Forêts caducifoliées	25
Forêts de résineux	5
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Le camp militaire de Mourmelon est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.	
Qualité et importance	
<p>Le projet de ZSC « Savart du camp militaire de Mourmelon » est situé en tout ou partie sur 3 communes du département de la Marne, en Champagne Crayeuse. Du point de vue géologique, la Champagne crayeuse date du crétacé supérieur. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie constituée de collines peu élevées séparées par des vallons occupés par des cours d'eau ou par des vallées sèches.</p> <p>Le Savart du camp militaire de Mourmelon est un des derniers savarts de la région. Il se caractérise par des pelouses steppiques sèches sur sols très pauvres ponctuées d'arbustes et de buissons et dont l'existence à ce jour a été assurée par l'existence des camps militaires.</p> <p>On peut distinguer 3 types de milieux au sein du projet de ZSC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pelouses sèches sur calcaire (les savarts) : ces pelouses rases semi-ouvertes hébergent des espèces végétales rares et/ou protégées comme le lin français, deux espèces d'orobanche et une vingtaine d'espèces d'orchidées représentant la quasi-totalité des espèces d'orchidées de pelouses présentes en Champagne crayeuse. - Les formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires : elles forment une communauté arbustive pionnière particulière issue de l'évolution des pelouses calcicoles - Les boisements issus de plantations ou de semis naturels : constitués de pins sylvestres et de pins noirs, ils constituent le premier stade forestier d'évolution des pelouses, avec les fruticées naturelles et possèdent une flore riche rassemblant diverses espèces des pelouses avec des espèces liées à la présence des pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues. En lisière de ces boisements, des ourlets d'un grand intérêt patrimonial hébergent de grandes populations d'orchidées notamment. Par endroits, la tempête de décembre 1999 a permis soit de rajeunir le milieu par un retour à la fruticée, soit au contraire d'accélérer le passage aux premiers faciès de la hêtraie calcicole, avec le retour de semis de hêtre et d'érables. 	
Vulnérabilité	
Les habitats de la zone retenue au sein du camp militaire sont en très bon état de conservation, avec de très grandes potentialités biologiques. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux. Les activités militaires dédiées au secteur retenu nécessitent le maintien de zones entretenues ouvertes. Les modalités d'entretien futur des prairies et des pelouses seront à affiner avec l'autorité militaire. Les stations à <i>Sisymbrium supinum</i> sont liées aux remaniements récents des sols crayeux engendrés par l'entretien ou la création de pistes militaires. Tout terrassement sur de faibles surfaces permet de recréer des milieux pionniers favorables à cette espèce.	
Désignation	
-	
Régime de propriété	
Ministère de la défense à 100 %.	
<p>Le camp est dédié à la manœuvre avec engins blindés et aux tirs. Le périmètre du site inclut les deux zones Z19 et Z20.</p> <p>Z 19 : cette zone est utilisée comme aire de bivouac et d'instruction, ce qui inclut la manœuvre à pied et le passage de véhicules légers. Par ailleurs, cette zone est interdite au passage des chars.</p> <p>Z 20 : il s'agit d'une zone dédiée à l'instruction de la décontamination nucléaire, bactériologique et chimique. Elle est par ailleurs interdite au passage des chars.</p> <p>La création du site Natura 2000 ne devra pas remettre en cause les activités militaires ni l'entretien nécessaire pour assurer pour le maintien en condition des pistes et des zones utilisées pour les exercices d'instruction.</p>	
Documentation	
-	

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100258 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description	Habitats	Espèces	Protections		Activités			
			CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	ÉVAL. GLOB.
9160-Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli				0	D	-	-	-
91E0-Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)				1	C	C	B	C
5130-Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires				50	A	C	B	B
6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)				10	A	C	B	B

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 31 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100258 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [Recherche de données Natura 2000](#)
- [Cartes interactives SIC](#)
- [Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	Présente				C 2%>p>0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
Reptiles	<i>Lacerta vivipara</i>		
Mammifères	<i>Lepus capensis</i>		
Mammifères	<i>Felis sylvestris</i>		
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i>		
Oiseaux	<i>Saxicola rubetra</i>		
Plantes	<i>Linum leonii</i>		
Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i>		
Oiseaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		
Oiseaux	<i>Phylloscopus bonelli</i>		
Oiseaux	<i>Jynx torquilla</i>		

Invertébrés	<i>Platycleis albopunctata</i>		
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i>		
Invertébrés	<i>Ascalaphus longicornis</i>		
Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i>		
Mammifères	<i>Mustela putorius</i>		
Oiseaux	<i>Emberiza calandra</i>		
Oiseaux	<i>Muscicapa striata</i>		
Invertébrés	<i>Lysandra coridon</i>		
Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>		
Oiseaux	<i>Asio otus</i>		
Invertébrés	<i>Iphiclides podalirius</i>		
Reptiles	<i>Lacerta agilis</i>		
Invertébrés	<i>Chazara briseis</i>		
Invertébrés	<i>Metrioptera brachyptera</i>		
Oiseaux	<i>Motacilla alba</i>		
Oiseaux	<i>Hippolais polyglotta</i>		
Invertébrés	<i>Hipparchia semele</i>		
Oiseaux	<i>Motacilla flava</i>		
Oiseaux	<i>Dendrocopos minor</i>		
Invertébrés	<i>Tetrix tenuicornis</i>		
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>		
Oiseaux	<i>Delichon urbica</i>		
Invertébrés	<i>Calliptamus italicus</i>		
Oiseaux	<i>Acanthis flammea</i>		
Oiseaux	<i>Cuculus canorus</i>		
Oiseaux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		
Oiseaux	<i>Locustella naevia</i>		
Mammifères	<i>Mustela nivalis</i>		
Invertébrés	<i>Oecanthus pelluscens</i>		
Invertébrés	<i>Lysandra bellargus</i>		
Oiseaux	<i>Anthus pratensis</i>		
Oiseaux	<i>Emberiza cirlus</i>		
Invertébrés	<i>Oedipoda caerulea</i>		
Oiseaux	<i>Anthus trivialis</i>		
Mammifères	<i>Martes martes</i>		
Oiseaux	<i>Lanius excubitor</i>		
Oiseaux	<i>Saxicola torquata</i>		
Oiseaux	<i>Dendrocopos major</i>		
Mammifères	<i>Muscardinus avellanarius</i>		
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>		
Oiseaux	<i>Hippolais icterina</i>		
Invertébrés	<i>Decticus verrucivorus</i>		
Mammifères	<i>Mustela erminea</i>		
Invertébrés	<i>Arethusana arethusa</i>		
Invertébrés	<i>Euchorthippus declivus</i>		
Invertébrés	<i>Mantis religiosa</i>		
Oiseaux	<i>Riparia riparia</i>		

Oiseaux	<i>Luscinia megarhynchos</i>		
Oiseaux	<i>Picus viridis</i>		
Plantes	<i>Pyrola chlorantha</i>		

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 31 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



[Recherche de données](#) [Natura 2000](#) [Liste des sites Natura 2000](#) [Formulaire Standard de Données](#)

FR2100258 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [➔ Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [🔍 Recherche de données Natura 2000](#)
- [🗺️ Cartes interactives SIC](#)
- [🗺️ Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Type de protection aux niveaux national et régional

CODE	DESCRIPTION	% COUVERT.
------	-------------	------------

Relation avec d'autres sites protégés

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUchement	% COUVERT.
-----------	-------------	-----------------------	------------

Relation avec d'autres sites Corine Biotopes

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 31 août 2010.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle





INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



Recherche de données Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2100258 - SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON : SIC

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (février 2010)

- [Lien vers le site du Ministère chargé de l'environnement](#)
- [Recherche de données Natura 2000](#)
- [Cartes interactives SIC](#)
- [Cartes interactives ZPS](#)

Description Habitats Espèces Protections Activités

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
230	Chasse	Faible	0	-
710	Nuisances sonores	Faible	0	-
730	Manœuvres militaires	Faible	0	-
948	incendie naturel	Faible	0	-

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
------	---------	-----------	-----------	-----------

Gestion du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Ministère de la défense (Armée de Terre)

GESTION DU SITE ET PLANS

Document d'objectifs à lancer.

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.. Document téléchargé le 31 août 2010.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



ANNEXE IV :

**ZNIEFF N° 210000981 - PELOUSES ET BOIS DU CAMP
MILITAIRE DE MOURMELON**



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 01600000

N° SPN : 210000981

Type de zone : 2

Année de description : 1984

Superficie : 8 449,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 1999

Altitude : 104 - 159 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

51078	BOUY
51097	BUSSY-LE-CHATEAU
51147	CHEPPE (LA)
51203	CUPERLY
51307	JONCHERY-SUR-SUIPPE
51326	LIVRY-LOUVERCY
51388	MOURMELON-LE-GRAND
51389	MOURMELON-LE-PETIT
51486	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
51559	SUIPPES
51587	VADENAY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

613	2	Eboulis thermophiles
3432	35	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344	1	Ourllets forestiers thermophiles
425	30	Pinèdes de pins sylvestres
417	5	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes

b) Autres milieux :

3411	0	Pelouses rupicoles basiphiles
3188	20	Fourrés de genévriers communs
87	7	Friches et terrains rudéraux

c) Périphérie :

821	Cultures intensives d'un seul tenant
862	Villages

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

56	Colline
71	Versant de faible pente
61	Plateau

Commentaires :

b) Activités humaines :

18	Activités militaires
12	Circulation routière ou autoroutière
08	Habitat dispersé

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

60 Domaine de l'état

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
240 Nuisances sonores
131 Route
915 Fermeture du milieu
530 Plantations, semis et travaux connexes
540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

10 Ecologique
36 Phanérogames
26 Oiseaux
22 Insectes
27 Mammifères

b) Fonctionnels :

60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64 Zone particulière liée à la reproduction
63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	1	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	23	102	1	0	0	66	0	184	0	5	0	0	0
Nb. Espèces protégées	7	81	1					4					
Nb. sp. rares ou menacées	1	14				13		8					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire						1							

sites favorables à leur nidification ou à leur alimentation. De plus, sur les 102 espèces d'oiseaux recensées sur le site, quinze sont considérés comme des nicheurs rares et en régression et de ce fait inscrits sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne, avec un très bel oiseau en limite d'aire septentrionale de répartition dans la région, la huppe fasciée, en régression préoccupante, l'outarde canepetière, autrefois un des oiseaux les plus représentatifs de la Champagne crayeuse et en déclin catastrophique aujourd'hui, le rougequeue à front blanc (en régression inquiétante), le pouillot de Bonelli, le plus méridional des pouillots régionaux (nicheur très rare et en régression), l'engoulevent d'Europe, le pigeon colombin, le tarier d'Europe, le torcol fourmilier (nicheur rare en régression), la pie-grièche grise (nicheur peu commun), la pie-grièche écorcheur (nicheur un peu plus commun, mais en régression), l'alouette lulu (qui a subi une très forte régression dans les années 70/80), le traquet motteux (nicheur très rare), le milan noir, le bruant zizi (nicheur rare et en régression) et l'œdicnème criard (en déclin). De nombreux rapaces diurnes ou nocturnes survolent les grandes étendues du camp : milans noir et royal, buse, bondrée apivore, faucons, busards et éperviers divers, hibou des marais, hibou moyen-duc et chouette hulotte. D'autres oiseaux sont de passage (avec par exemple la bécasse des bois, la grue cendrée, la gélinotte des bois, le vanneau huppé, occasionnellement le merle à plastron, etc.).

Les mammifères forestiers sont bien représentés : chevreuil et sanglier, chat sauvage, blaireau, putois (inscrit à l'annexe V de la directive Habitats, à l'annexe III de la convention de Berne et protégé partiellement en France), martre, écureuil, etc.

La ZNIEFF du camp militaire de Mourmelon a été identifiée par le Muséum National d'Histoire Naturel comme susceptible d'être intégrée au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats. Elle est dans un bon état général de conservation.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210001121 PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE SUIPPES
- 210000685 PELOUSES ET BOIS DES COTEAUX D'AURE
- 210009498 SAVARTS ET PINEDES DU CAMP MILITAIRE DE MAILLY
- 210000980 PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MORONVILLIERS

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1998
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
- NOEL Franck - 1997
- THEVENIN Stéphane - 1993

Sources / Bibliographies

- THEVENIN S. & ROYER J.M. - " La végétation de la Champagne crayeuse sur craie et matériaux issus de la craie". Colloques phytosociologiques, tome 25 (1999)
- THEVENIN S. - "Prétude en vue du réaménagement paysager fonctionnel de la Champagne crayeuse". Géogram, 262 p. + 62 fiches et 4 tableaux (1993)

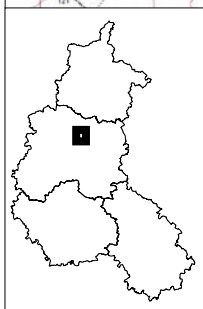
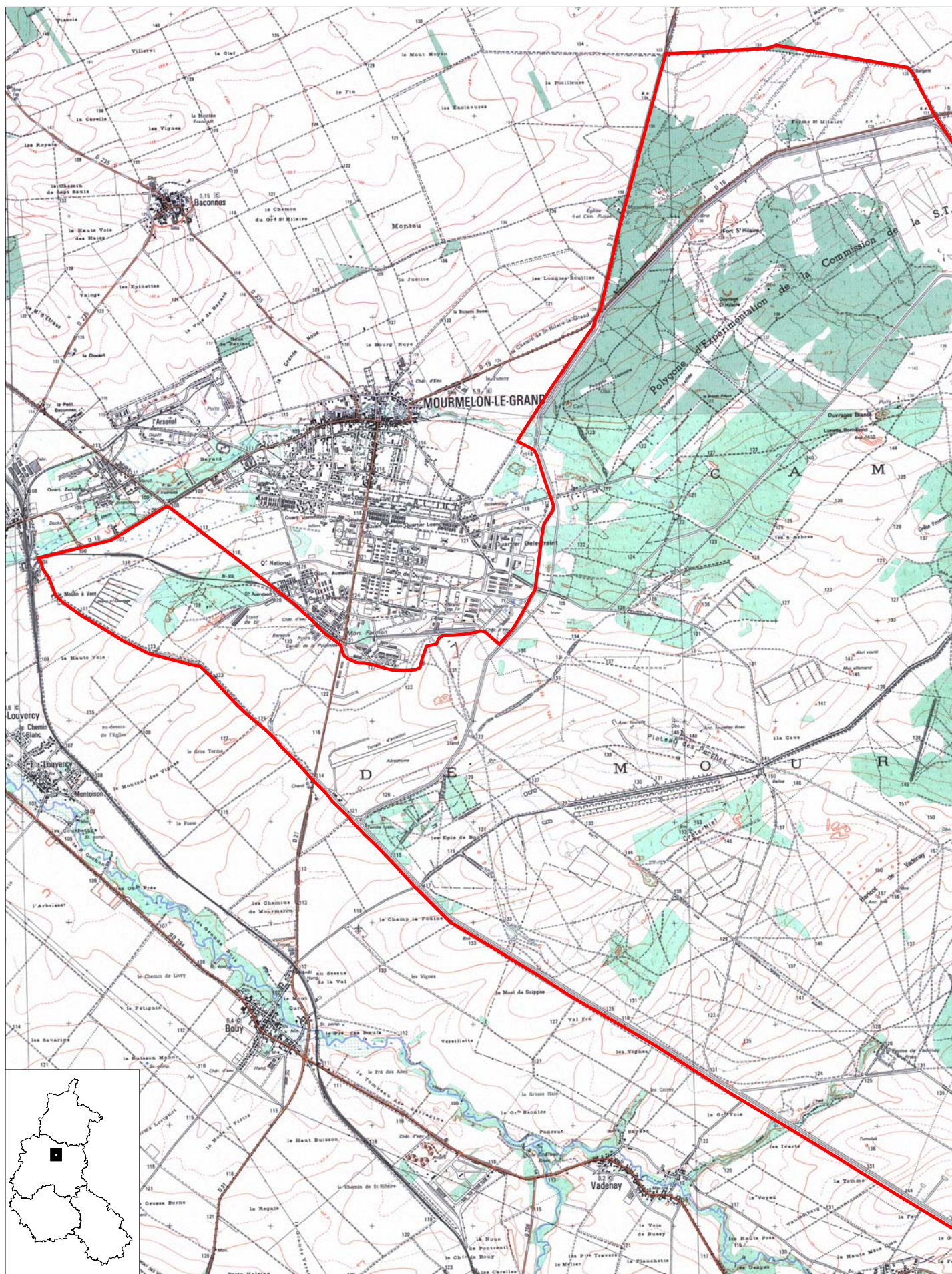
Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Ophrys sphegodes</i>	3432		B					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Anemone sylvestris</i>	344		A					NOEL Franck
<i>Diploxys muralis</i>	613		B					
Dicotylédones G-P								
<i>Galium fleurotii</i>	613		B					
<i>Leontodon hyoseroides</i>	613		A					
<i>Linum hirsutum</i>								
<i>Linum leonii</i>	613		B					
<i>Orobancha amethystea</i>	3432		B					
<i>Pyrola chlorantha</i>	425		C					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Sisymbrium supinum</i>	613		C					
Insectes								
Dictyoptères								
<i>Mantis religiosa</i>								
Lépidoptères								
<i>Chazara briseis</i>								
<i>Hipparchia semele</i>								
<i>Iphiclides podalirius</i>								
<i>Maculinea alcon rebeli</i>								
<i>Melitaea phoebe</i>								
<i>Papilio machaon</i>								
<i>Pseudophilotes baton</i>								
Orthoptères								
<i>Calliptamus italicus</i>		L						
<i>Decticus verrucivorus</i>								
<i>Ephippiger ephippiger</i>								
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>								
<i>Oedipoda caerulescens</i>								
<i>Platycleis albopunctata</i>								
<i>Tetrix nutans</i>								
Règne animal								
Mammifères								
<i>Mustela putorius</i>								
Oiseaux								
<i>Burhinus oedicnemus</i>		R						
<i>Caprimulgus europaeus</i>		R						
<i>Columba oenas</i>		R						
<i>Emberiza cirrus</i>		R						
<i>Jynx torquilla</i>		R						
<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Lanius excubitor</i>		R						
<i>Lullula arborea</i>		R						
<i>Milvus migrans</i>		R						
<i>Oenanthe oenanthe</i>		R						
<i>Phylloscopus bonelli</i>		R						
<i>Saxicola rubetra</i>		R						
<i>Tetrax tetrax</i>		R						

Upupa epops

R

PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON

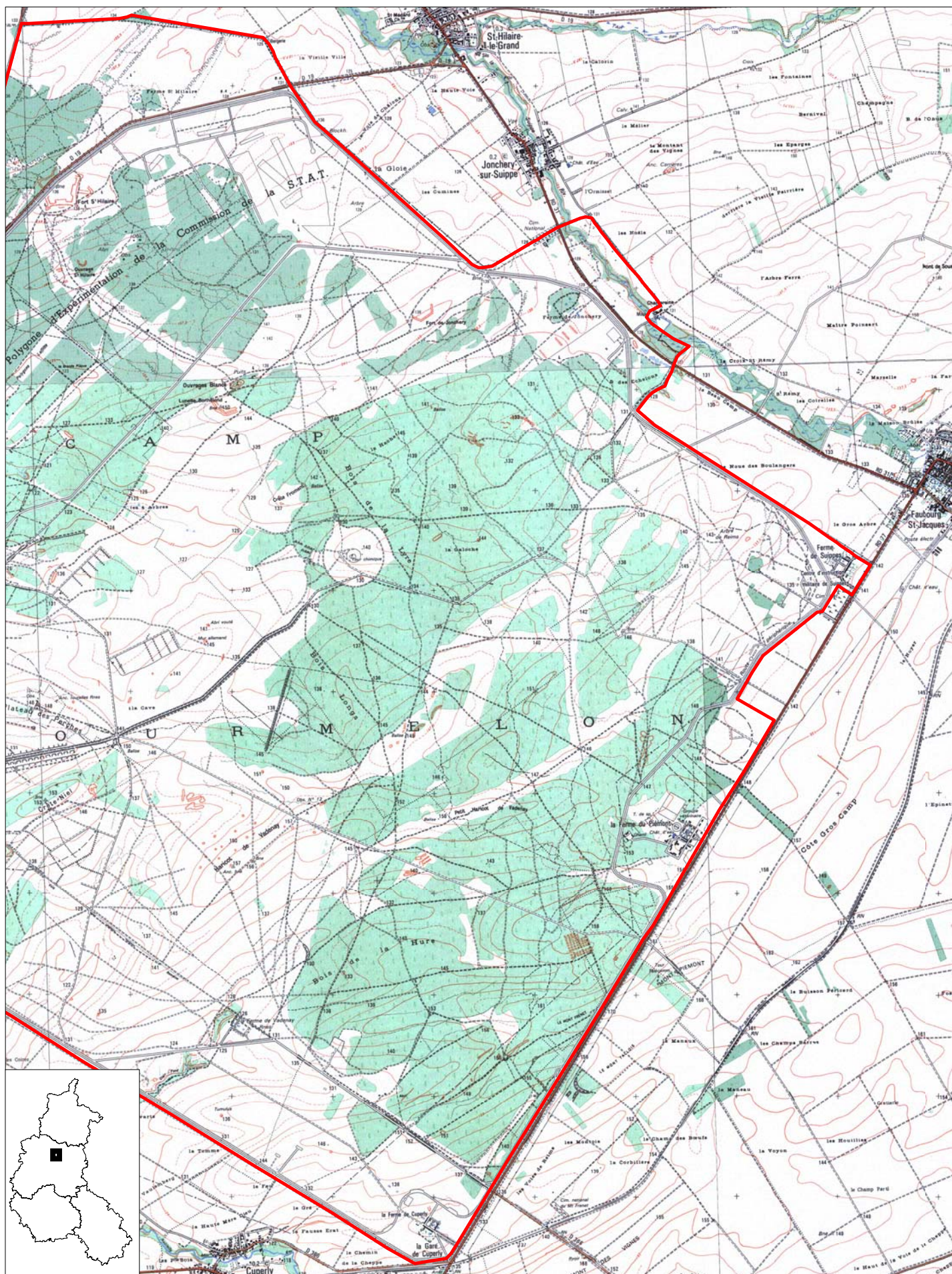


Surface (ha) : 8449
Planche 1 sur 2

Echelle : 1 cm pour 0.5 km
N° de carte IGN : 2913 E, 2913 O, 2912 O

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

PELOUSES ET BOIS DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON



Surface (ha) : 8449
Planche 2 sur 2

Echelle : 1 cm pour 0.5 km
N° de carte IGN : 2913 E, 2913 O, 2912 O

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Pelouses et bois du camp militaire de Mourmelon

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **pelouses et bois du camp militaire de Mourmelon**

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

**Communes de Bouy, Bussy-le-Château, La Cheppe, Cuperly,
Jonchery-sur-Suippe, Livry-Louvercy, Suippes, Vadenay
Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire-le-Grand**

Département de la Marne

Pelouses et bois du Camp militaire de Mourmelon

Znieff n° 210000981

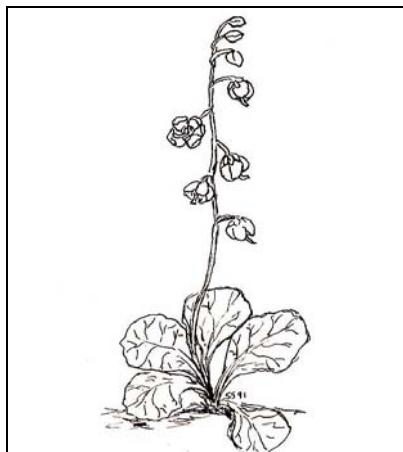
Un vaste écosystème typique de la Champagne crayeuse

Les savarts, sortes de pelouses rases dominées par diverses graminées adaptées aux sols crayeux (brome dressé, brachypode penné, fétuque ovine), occupaient autrefois une grande partie du finage de la Champagne crayeuse. Leur régression débute au 19^e siècle lorsque l'on décide de les reboiser en pins (pins noirs et pins sylvestres). Ils ne subsistent plus, sur de grandes étendues, que dans les camps militaires, comme à Mourmelon. Néanmoins les pinèdes, d'origine humaine (plantées) ou spontanée (par implantation naturelle des pins), constituent un milieu biologique remarquable ; elles possèdent une flore très riche rassemblant certains éléments du savart, diverses espèces végétales liées aux pins ainsi que d'autres espèces issues des garennes feuillues.

Le camp de Mourmelon comprend sur 8449 hectares de vastes savarts entrecoupés de broussailles et de pinèdes variées, localement de petits éboulis crayeux et des zones érodées peuplées par une végétation pionnière. Ces derniers secteurs sont cependant souvent dépourvus de végétation.

On y compte plus d'une trentaine d'espèces végétales rares et caractéristiques de la Champagne crayeuse, en voie de disparition suite aux multiples défrichements qu'a connus cette région naturelle avec pour ne citer que ces quelques exemples dans les lisières, l'anémone sauvage (en régression sensible en Champagne, très menacée et protégée en France), dans les petits éboulis, le sisymbre couché (figurant dans le livre rouge de la flore menacée en France et protégé en Europe par la convention de Berne), le léontodon des éboulis, le lin français (en régression considérable dans la région et menacée de disparition à moyen terme), dans la pelouse proprement dite, l'orobanche violette, l'ophrys araignée et dans les pinèdes la pyrole à fleurs verdâtres (seule région, avec l'Alsace, où cette espèce est recensée en plaine et protégée régionalement).

La **pyrole verdâtre** est une petite plante aux curieuses fleurs blanchâtres. Elle croît uniquement sur les épais tapis de mousses recouvrant les sous-bois des pinèdes. Toujours rare en France, elle est très rare dans toute la Champagne-Ardenne où elle est protégée.

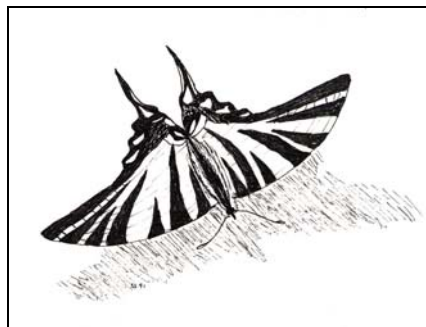


Une autre espèce est également présente sur le site de façon assez abondante, le lin hirsute, espèce steppique qui possède ici ses seules stations connues en France (introduction probable par l'armée).

Une faune d'un intérêt exceptionnel

La variété des papillons et des sauterelles est grande ; ils comportent de nombreuses espèces rares avec par exemple pour les premiers, l'hermite (espèce très rare en plaine), l'agreste (rare en plaine), le flambé et pour les seconds, le criquet italien et l'oedipode bleu turquoise, pour ne citer qu'eux.

Le **flambé** est l'un des papillons diurnes les plus connus, par sa grande taille et ses couleurs éclatantes. Sa chenille vit sur les prunelliers, croissant dans les broussailles, notamment au niveau des pelouses sèches. Le maintien de ce magnifique papillon passe donc par le maintien des biotopes où vit sa chenille.



La très vaste étendue du camp est favorable à certaines espèces d'oiseaux qui trouvent là un des derniers refuges et sites favorables à leur nidification ou à leur alimentation. Sur les 102 espèces d'oiseaux recensées sur le site, quinze sont considérés comme des nicheurs rares et en régression, avec notamment un très bel oiseau, la huppe fasciée (en régression préoccupante), l'outarde canepetière (autrefois un des oiseaux les plus représentatifs de la Champagne crayeuse et en déclin catastrophique aujourd'hui), le rougequeue à front blanc (en régression inquiétante), le pouillot de Bonelli (le plus méridional de nos pouillots régionaux), l'engoulevent d'Europe, le pigeon colombin, le tarier d'Europe, le torcol fourmilier (nicheur rare en régression), la pie-grièche grise (nicheur peu commun), la pie-

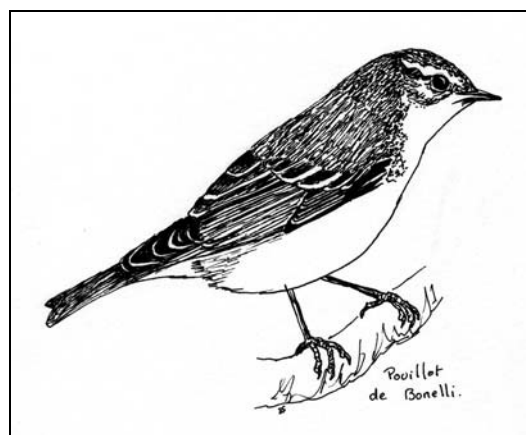
grièche écorcheur (nicheur un peu plus commun, mais en régression), l'alouette lulu (qui a subi une très forte régression dans les années 70/80), le traquet motteux (nicheur très rare), le milan noir, le bruant zizi (nicheur rare et en régression) et l'œdicnème criard (en déclin).

Le **traquet motteux** est un passereau qui fréquente les lieux découverts à végétation basse de buissons et d'herbes : pelouses, champs, carrières. Ses effectifs sont en diminution. Ce migrateur transsaharien est signalé, pour notre région, comme nichant uniquement en Champagne crayeuse, surtout sur les terrains militaires. Ce nicheur très rare est inscrit sur la liste des oiseaux menacés en Champagne-Ardenne.



De nombreux rapaces diurnes ou nocturnes survolent les grandes étendues du camp : milans noir et royal, buse, bondrée apivore, faucons, busards et éperviers divers, hibou des marais, hibou moyen-duc et chouette hulotte. D'autres oiseaux sont de passage (avec par exemple la bécasse des bois, la grue cendrée, la gélinotte des bois, le vanneau huppé, occasionnellement le merle à plastron, etc.).

Le **pouillot de Bonelli** est un petit passereau qui affectionne les endroits secs et ensoleillés, couverts de forêts claires, de pelouses et de broussailles. Il est encore présent dans le camp militaire mais se raréfie de plus en plus dans la région suite à la disparition des biotopes qui lui conviennent.



Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable. Il présente aussi un intérêt cynégétique évident de par le gibier qu'il renferme. Enfin cet espace naturel placé au sein d'un secteur dénudé joue un rôle paysager fondamental.

L'**anémone sylvestre** ou **anémone sauvage** est protégée sur l'ensemble du territoire français. Cette anémone aux splendides fleurs blanches et soyeuses épanouies en mai est propre aux lisières sèches et ensoleillées des chênaies pubescentes, des hêtraies sèches et des pinèdes claires. Elle ne se rencontre en Champagne que dans deux localités de l'Aube et de la Marne, dont le camp de Mourmelon.



ANNEXE V :

**FICHES DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Étang à Potamots

Natura 2000 :	3150-1
Corine Biotoques :	22.421
Phytosociologie :	<i>Potamion pectinati</i>



Description et caractères biologiques

Physionomie

Habitat à physionomie très variable en fonction de l'étendue du plan d'eau, de sa profondeur, de la nature des matériaux sur le sol et des variations du niveau d'eau.

Généralement, on peut tout de même dire qu'il s'agit d'herbiers constitués de végétation enracinée ou libre, flottant à la surface ou entre deux eaux, que l'on trouve dans des mares d'eau douce, non circulante.

Écologie

Habitat s'installant dans des plans d'eau eutrophes, à relier à la présence d'alluvions ou de substrat marneux, argileux ou calcaire.

Dynamique

Cet habitat peut succéder en cas d'enrichissement du milieu (eutrophisation) à des végétations pionnières comme les Characées par exemple.

Les communautés des mares peuvent évoluer rapidement vers des héliophytes et plantes de berges du fait d'un comblement progressif par production végétale et par envasement.

Espèces indicatrices observées sur le site

Potamot luisant (*Potamogeton lucens*), Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*)

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Habitat pouvant accueillir de nombreuses espèces rares ou protégées comme le Flûteau nageant (*Lurionium natans*) ou la Caldésie à feuilles de Parnassie (*Caldesia parnassifolia*).

Ces herbiers peuvent constituer des zones de refuge pour des espèces animales, notamment la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*) ou la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ainsi que des zones de frai pour les poissons.

Intérêt fonctionnel

Habitat relativement autonome vis-à-vis du renouvellement fluvial et pluvial du bassin versant et sans rôle primordial pour l'épuration de l'eau par exemple.

Son maintien permet toutefois de conserver un réseau cohérent de zones humides et aquatiques au sein du site.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les étangs sur le site Natura 2000 se trouvent uniquement dans la partie Sud-Est.

État de conservation

Étangs à Potamots en mauvais état de conservation à cause de l'exploitation récente de la craie.

L'évolution naturelle pourrait mener à une amélioration de l'état.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

Maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Facteurs défavorables

- Habitat particulièrement sensible à la qualité de l'eau.
- Toute pollution par apport d'engrais, de pesticides, de déchets... entraînant une eutrophisation ou une hypertrophisation.
- Tout travail de modification du milieu (reprofilage, comblement...).
- Envasement.
- Prolifération d'espèces invasives comme la Jussie ou le Myriophylle du Brésil.

Principes de gestion conservatoire

- Limiter l'extension des peuplements concurrençant les herbiers (hélrophytes)
- Lutter contre l'eutrophisation.
- Surveiller la présence de végétation envahissante (Jussie, Myriophylle du Brésil...)
- Effectuer des rajeunissements du milieu grâce à des curages localisés.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Les étangs ont été initialement creusés pour en extraire les gravats (les étangs sont aussi nommés gravières) nécessaires aux différents aménagements sur le camp militaire de Mourmelon.

Pratiques actuelles

Ces étangs sont à présent utilisés pour la pêche de loisir et sont gérés par la fédération de pêche militaire.

Des manœuvres de franchissement (avec zodiac) sont également menées sur des étangs à Potamots.

Prairie calcicole sèche

Code Natura 2000 :	6210
Corine Biotopes :	34.332
Phytosociologie :	<i>Mesobromion erecti</i>



Description et caractères biologiques

Physionomie

Les prairies calcicoles forment de vastes ensembles herbacés où domine un cortège floristique relativement bas, caractéristique des pelouses sèches calcicoles. Dans la région, ces formations sont également appelées "savarts".

Écologie

Elles sont le plus souvent caractéristiques d'un sol pauvre, calcaire sur roches mères calcaires ou marneuses dans des conditions mésophiles à mésoxérophiles. Elles correspondent en Champagne aux terres crayeuses pauvres.

Elles peuvent s'installer sur des pentes plus ou moins fortes avec des expositions variées.

Cet habitat est assez diversifié et se caractérise par un cortège floristique aimant les sols calcaires. Ce milieu broyé tous les ans est favorable au développement d'une végétation prairiale diversifiée dans laquelle les proportions de plantes à fleurs sont importantes.

Dynamique

Les pelouses calcicoles sèches sont généralement issues d'un contexte agropastoral ancien lié au défrichage (vignes ou pâturage ovin).

Espèces indicatrices observées sur le site

Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Gaillet jaune (*Galium verum*), Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*), Herbe à l'esquinancie (*Asperula cynanchica*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Origan commun (*Origanum vulgare*), Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Primevère officinale (*Primula veris*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Carline commune (*Carlina vulgaris*), Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Habitat inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne

Flore : cet habitat peut abriter de nombreuses espèces d'Orchidées.

Faune : cet habitat thermophile abrite un riche cortège entomologique (Orthoptères, Rhopalocères,...) et est un milieu de vie apprécié par les reptiles.

Intérêt fonctionnel

Ce milieu ouvert constitue des zones de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, de reptiles ou de mammifères.

À plus grande échelle, cet habitat est menacé de disparition et il est important de le préserver sur le site.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les prairies calcicoles sèches sont localisées dans la partie Sud-Est du site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon". Elles occupent les zones ouvertes mésophiles à sèches de part et d'autre de la Suipe qui traverse cette partie du site Natura 2000.

État de conservation

État de conservation bon pour certains savarts.

Certaines zones se trouvent toutefois envahies par des arbustes qui, à terme, menacent de fermer le milieu en donnant un fourré dense impénétrable, diminuant l'état de conservation de l'habitat.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Préservation d'un milieu ouvert.
- Préservation d'un milieu peu enrichi en éléments.
- Présence de Lapins de garenne permettant de lutter contre l'envahissement par les graminées sociales (Brachypode penné).

Facteurs défavorables

- Cet habitat est sensible à :
- la modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture),
 - l'enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.

Principes de gestion conservatoire

- Le maintien d'un milieu ouvert est primordial à la préservation de cet habitat : il faut empêcher la fermeture du milieu, s'il le faut grâce à des opérations de débroussaillage puis de fauche.
- Il est également important de ne pas enrichir le milieu en exportant le produit de fauche.
- La fauche doit être tardive.
- Le pâturage peut également être préconisé pour maintenir un milieu ouvert, mais attention au surpâturage et à l'apport azoté qui risquent de nuire à sa préservation.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Avant l'installation du site, il est probable que des défrichements aient été conduits à des fins agricoles.

Pratiques actuelles

La gestion sur les savarts est anthropogène et correspond à un broyage annuel des parcelles, dont l'objectif est de maintenir ces milieux ouverts.

En effet, ces milieux servent de zones de manœuvre, de piste d'atterrissage et de bivouac. Ces activités sont à l'origine de zones de sol moins végétalisées du fait du passage répété des engins. Ces prairies sont marquées par un réseau de fossés creusés dans le passé pour les entraînements et qui sont toujours en place. Ces fossés abritent exactement les mêmes cortèges que ceux des prairies qu'ils sillonnent.

Pelouse semi-aride calcicole et faciès d'embroussaillage

Codes Natura 2000 : 6210*-15 et 6210-15

Corine Biotopes : 34.3227

Phytosociologie : *Mesobromion erecti*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Cet habitat se présente sous forme de végétation rase à dominance d'hémicryptophytes.

Les pelouses calcicoles sont souvent très riches en espèces d'Orchidées, et en dicotylédones à floraisons colorées.

Dynamique

Les pelouses calcicoles sèches sont généralement issues d'un contexte agropastoral ancien lié au défrichage (vignes ou pâturage ovin).

La dynamique spontanée en contexte de plaine fait évoluer ces pelouses vers des fruticées calcicoles puis vers une chênaie pédonculée calcicole.

Écologie

Elles sont le plus souvent caractéristiques d'un sol pauvre, calcaire sur roches mères calcaires ou marneuses dans des conditions mésophiles à mésoxérophiles.

Elles peuvent s'installer sur des pentes plus ou moins fortes avec des expositions variées.

Cet habitat est assez diversifié et se caractérise par un cortège floristique aimant les sols calcaires. Ce milieu broyé tous les ans est favorable au développement d'une végétation prairiale diversifiée dans laquelle les proportions de plantes à fleurs sont importantes.

Espèces indicatrices observées sur le site

Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Gaillet jaune (*Galium verum*), Herbe à l'esquinancie (*Asperula cynanchica*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Primevère officinale (*Primula veris*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*), Plantain moyen (*Plantago media*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Flore : l'habitat prioritaire abrite de nombreuses espèces d'Orchidées.

Faune : cet habitat thermophile abrite un riche cortège entomologique (Orthoptères, Rhopalocères,...) et est un milieu de vie apprécié par les reptiles.

Intérêt fonctionnel

Ce milieu ouvert constitue des zones de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes de reptiles ou de mammifères.

À plus grande échelle, cet habitat est menacé de disparition et il est important de le préserver sur le site.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

On trouve ces pelouses dans la partie Nord du site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon".

État de conservation

Bon état de conservation général.

Certaines zones se trouvent toutefois envahies par des arbustes qui, à terme, menacent de fermer le milieu en donnant un fourré dense impénétrable, diminuant l'état de conservation de l'habitat (état moyen).

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Préservation d'un milieu ouvert
- Préservation d'un milieu peu enrichi en éléments nutritifs

Facteurs défavorables

Cet habitat est sensible à :

- la modification du cortège naturel par changement des pratiques de gestion actuelles (pâturage intensif remplaçant le pastoralisme, fertilisation, mise en culture).
- l'assèchement hivernal du milieu par drainage.
- l'enrésinement ou le boisement naturel suite à l'abandon du milieu.

Principes de gestion conservatoire

- Le maintien d'un milieu ouvert est primordial à la préservation de cet habitat : il faut empêcher la fermeture du milieu, s'il le faut grâce à des opérations de débroussaillage puis de fauche.
- Il est également important de ne pas enrichir le milieu en exportant le produit de fauche.
- La fauche doit être tardive.
- Le pâturage peut également être préconisé pour maintenir un milieu ouvert, mais attention au surpâturage et à l'apport azoté qui risque de nuire à sa préservation.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Avant l'installation du site, il est probable que des défrichements aient été conduits à des fins agricoles.

Pratiques actuelles

De même que sur les prairies calcicoles sèches, la gestion sur les pelouses semi-arides calcicoles est anthropogène et correspond à un broyage annuel des parcelles, dont l'objectif est de maintenir ces milieux ouverts.

En effet, ces milieux servent de zones de manœuvre, de piste d'atterrissage et de bivouac. Ces activités sont à l'origine de zones de sol moins végétalisées du fait du passage répété des engins. Ces prairies sont marquées par un réseau de fossés creusés dans le passé pour les entraînements et qui sont toujours en place. Ces fossés abritent exactement les mêmes cortèges que ceux des prairies qu'ils sillonnent.

Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé

Natura 2000 : 6430-4

Corine Biotopes: 37.71

Phytosociologie: *Calystegio sepium-
Epilobietum hirsuti*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Ces zones herbacées denses sont dominées par de grandes plantes à larges feuilles.

Écologie

Cet habitat se développe sur des sols très humides, en pleine lumière ou en zone semi-ombragée. Le substrat est assez riche en matière organique, ce qui explique le développement à ces endroits d'une végétation luxuriante.

Dynamique

Les mégaphorbiaies eutrophes dérivent de forêts alluviales détruites. Un abandon des mégaphorbiaies fait d'ailleurs évoluer ces milieux vers des fourrés de saules puis vers la forêt alluviale (code Natura 2000 : 91E0*).

Elles peuvent aussi dériver de l'abandon de prairies gérées pour l'agriculture (prairies fauchées ou pâturées.)

Espèces indicatrices observées sur le site

Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) (pousses), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Herbe-à-robert (*Geranium robertianum*)

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

La flore de ces milieux est assez banale et nitrophile, il est possible d'y rencontrer certaines espèces localement rares.

Intérêt fonctionnel

Habitat s'inscrivant dans la dynamique de l'hydrosystème et qui fait la transition entre les prairies humides de fauche et les forêts alluviales.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Les mégaphorbiaies eutrophes à Épilobe hérissé se trouvent exclusivement aux abords des étangs à Potamots.



État de conservation

L'habitat est en état de conservation moyen à cause de la fréquentation qui engendre la disparition de la végétation et la rudéralisation.

Attention également à l'enrichissement du milieu lors du broyage de la végétation sans exportation pouvant mener à la colonisation par des plantes nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou le Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Inondation régulière par le cours d'eau ou sa nappe.
- Bonne qualité de l'eau.
- Bon fonctionnement de l'hydrosystème.
- Éclairement suffisant.

Facteurs défavorables

L'enrichissement des mégaphorbiaies eutrophes (6430-4), conduit vers des faciès totalement envahis par des Orties et qui ne sont plus d'intérêt européen.

La surfréquentation nuit également à cet habitat.

Principes de gestion conservatoire

- L'ensemble des actions doit aller dans le sens du maintien de la dynamique de l'hydrosystème et d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.
- Ne pas modifier le régime d'inondation : pas de curage, pas de reprofilage de berges, pas d'empierrement des rives, pas d'aménagement sur le lit du cours d'eau.
- Ne pas enrichir le milieu en éléments nutritifs : pas de fertilisation, d'amendement ou de traitement aux pesticides sur le milieu et son environnement proche.
- Pour les stations sans enjeu faunistique ou floristique : laisser la dynamique naturelle de l'hydrosystème "gérer" la répartition des mégaphorbiaies et des forêts alluviales.
- Ne pas planter de peupliers sur ce type de milieu.
- En cas de plantation de peupliers :
 - éloigner les plantations d'au moins 5 m de la rive,
 - planter en faible densité,
 - travailler le sol de manière adaptée à la sensibilité du milieu et des espèces,
 - limiter l'apport d'intrants (fertilisants, amendements, pesticides).
- Ne pas drainer, ne pas travailler le sol, ne pas labourer ou mettre en culture.
- En cas d'intervention sur cet habitat, utiliser un matériel adapté à la sensibilité du milieu et des espèces.
- En cas de fauche ou de broyage, exporter le produit de fauche.
- Surveiller l'arrivée éventuelle d'espèces envahissantes et, le cas échéant, mettre en place des opérations de lutte contre ces espèces.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Il y a une cinquantaine d'années, ce type de milieu faisait probablement l'objet de pratiques agropastorales. Ces pratiques n'ont, dans une large mesure, plus cours aujourd'hui.

Pratiques actuelles

La plupart des mégaphorbiaies de ce type sont peu entretenues ou ne le sont pas du tout.

Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée

Natura 2000 : 9160-2

Corine Biotopes : 41.23

Phytosociologie : *Fraxino excelsioris-Quercion
roboris*



Description et caractères biologiques

Physionomie

Il s'agit de boisements dont la strate arborée est haute et élancée grâce au Frêne. La strate arbustive diversifiée est assez dense, tout comme le couvert herbacé.

Écologie

On trouve ces forêts sur des sols argileux, marneux ou argilo-limoneux à bonne réserve hydrique. Elles s'installent souvent dans des dépressions marneuses sur des sols structurés à bonne activité biologique.

Dynamique

Il s'agit du stade antérieur à la forêt climacique dans la succession végétale.

L'absence de Chênes sessiles (*Quercus petraea*) ou de Hêtre (*Fagus sylvatica*) montre en effet la stabilisation de cet habitat. Autrement dit il s'agit d'un habitat qui n'a pas évolué vers sa forme climacique en raison des conditions du milieu.

La forêt de Frênes élevés peut être le résultat de l'évolution d'une fruticée calcicole arbustive par exemple.

Espèces indicatrices observées sur le site

Strate arborescente : Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Strate arbustive : Charme commun (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*).

Strate herbacée : Benoîte commune (*Geum urbanum*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

Il s'agit d'un habitat à très grande richesse floristique et souvent résiduel du fait des nombreuses déforestations passées.

Habitat inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne.

Intérêt fonctionnel

Il s'agit d'un complexe stratifié offrant aux espèces de multiples niches écologiques.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

On trouve ces forêts de Chênes et de Frênes dans la partie Nord du site.

État de conservation

La Chênaie se trouve dans un état de conservation **moyen** à cause des tranchées qui la parcourent.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

Si l'objectif est la conservation de l'habitat en bon état et non la production de bois, ces forêts alluviales sont naturellement entretenues par les conditions stationnelles.

Il faut privilégier des futaies mélangées avec des taillis de Charme par exemple.

Facteurs défavorables

- Populiculture dans les zones basses.
- Enrésinement.
- Coupes drastiques.
- Surexploitation, dessertes forestières, érosion.
- Déforestation.
- Surfréquentation (entraînement militaire).

Principes de gestion conservatoire

- Maintenir ces forêts en l'état et ne pas déboiser les parcelles sur lesquelles elles se développent. Toute transformation de ces forêts en boisements ou plantations monospécifiques (résineux, peupleraies), en prairies ou en cultures les fait irrémédiablement disparaître.
- Favoriser la futaie irrégulière, par bouquets ou par petits paquets.
- Dans le cas d'un taillis sous-futaie, privilégier les espèces déjà présentes (Chênes, Frênes et Charmes notamment) dans l'objectif de tendre vers une futaie.
- Ne pas faire de coupes drastiques risquant d'induire un fort développement de la Ronce et du Noisetier, espèces à limiter par ailleurs si elles sont déjà présentes.
- Limiter le travail du sol, le drainage et l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs.
- Les traitements phytosanitaires notamment sont à exclure sauf éventuellement de manière ciblée autour des plants.
- Mettre en place une gestion « pied par pied » des espèces remarquables (par exemple les Ormes (*Ulmus sp.*)).
- Maintenir la diversité des essences présentes, sans en introduire de nouvelles.
- Adapter le matériel et les dates d'intervention à la sensibilité du milieu et des espèces présentes : pneus basse pression, débardage au câble-treuil, intervention plutôt en hiver...
- Évacuer les rémanents du site après travaux.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Les chênaies-frênaies étaient surtout utilisées comme bois de chauffage.

Pratiques actuelles

Cet habitat est actuellement utilisé à des fins d'entraînement militaire comme en témoignent les nombreuses tranchées qui le parcourent.

Elles pourraient être utilisées pour la production de bois d'œuvre de haute qualité en faisant l'objet d'une gestion adéquate.

Forêt alluviale de Frênes élevés

Natura 2000 :

91E0* - 9

Corine Biotopes :

44.33

Phytosociologie :

Aegopodio podagrariae -
Fraxinetum excelsioris



Description et caractères biologiques

Physionomie

Il s'agit d'un boisement dont la strate arborée est haute et élancée grâce au Frêne. La strate arbustive diversifiée est assez dense, tout comme le couvert herbacé.

Écologie

On trouve ces forêts le long des cours d'eau sur sols alluviaux peu évolués, sablo-limoneux ou calcaro-limoneux.

Dynamique

Il s'agit du stade ultime dans la succession végétale.

La forêt de Frênes élevés peut être le résultat de l'évolution d'une saulaie arbustive par exemple.

Espèces indicatrices observées sur le site

Strate arborescente : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Strate arbustive : Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), Sureau noir (*Sambucus nigra*).

Strate herbacée : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Intérêt écologique et patrimonial

Espèces d'intérêt patrimonial

On peut y trouver la Gagée jaune (*Gagea lutea*) qui est protégée au niveau nationale.

De plus, il s'agit d'un habitat résiduel du fait des nombreuses déforestations passées et des plantations de peupliers.

Cet habitat est inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne.

Intérêt fonctionnel

Il s'agit en fait d'un complexe d'habitats offrant aux espèces de multiples niches écologiques.

Ces forêts ont également un rôle d'épuration des eaux et d'écrêtement des crues.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

On trouve ces forêts de Frênes riveraines sur les bords de la Suippe.



État de conservation

La forêt de Frênes se trouve dans un bon état de conservation.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

Si l'objectif est la conservation de l'habitat en bon état et non la production de bois, ces forêts alluviales sont naturellement entretenues par le cours d'eau, dès l'instant que l'hydrodynamique naturelle et la qualité de l'eau sont maintenues.

Facteurs défavorables

- Populiculture.
- Enrésinement.
- Absence de stades de maturation et de sénescence.
- Coupes drastiques.
- Surexploitation, dessertes forestières, érosion.

Principes de gestion conservatoire

Recommandations à l'échelle du bassin versant :

- Maintenir ou restaurer le fonctionnement naturel de l'hydrosystème.
- Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau.
- Ne pas curer le lit de la rivière de manière systématique et ne pas reprofiler les berges sans réaliser une expertise écologique visant à évaluer les incidences de tels travaux.
- Ne pas creuser d'étangs sur le cours de la rivière ou en dérivation de celle-ci.
- Ne pas poser de nouveaux seuils ou barrages, voire effacer d'anciens ouvrages hydrauliques pour restaurer les écoulements.

Recommandation à l'échelle de la parcelle

- Maintenir les forêts alluviales en l'état et ne pas déboiser les parcelles sur lesquelles elles se développent. Toute transformation de ces forêts en boisements ou plantations monospécifiques (peupleraies, frênaies notamment), en prairies ou en cultures les fait irrémédiablement disparaître.
- Ne pas travailler le sol, ne pas drainer et ne pas enrichir le milieu en éléments nutritifs. Les traitements phytosanitaires notamment sont à exclure.
- Mettre en place une gestion « pied par pied », afin d'adapter les interventions aux caractéristiques du site et aux potentialités de chaque arbre.
- Maintenir la diversité des essences présentes, sans en introduire de nouvelles.
- Adapter le matériel et les dates d'intervention à la sensibilité du milieu et des espèces présentes : pneus basse pression, débardage au câble-treuil, intervention plutôt en hiver...
- Évacuer les rémanents du site après travaux.

Pratiques et usages de l'habitat

Gestion passée

Les frênaies servaient par le passé pour la coupe de bois de chauffage.

Cette pratique a vraisemblablement largement régressé aujourd'hui.

Pratiques actuelles

Cet habitat ne semble plus être géré en tant que tel aujourd'hui.

Le Triton crêté

Natura 2000 : 1166
Nom scientifique : *Triturus cristatus* L.
Systématique : Classe : Amphibiens
Ordre : Urodèles
Famille : Salamandridés



Source : Pierre FAUCHEUX

Description et caractères biologiques

Description

Le Triton crêté est une espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm), à la peau verruqueuse contenant de nombreuses glandes.

La coloration d'ensemble est brune ou grisâtre avec des macules noirâtres plus ou moins apparentes. La face ventrale est jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées (très variables).

Les doigts et les orteils sont annelés de noir et de jaune. La partie latérale de la tête et les flancs sont piquetés de blanc.

Caractères biologiques

On le trouve principalement dans des zones bocagères et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier.

Les biotopes aquatiques qu'il fréquente varient : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étang voire de petits lacs, ornières. Les mares de bonne qualité demeurent toutefois son habitat préférentiel (grande taille, relativement profondes, végétation abondante, bon ensoleillement). Mais des exceptions existent, puisqu'il est capable de coloniser ponctuellement des milieux récents pauvres en végétation.

Statut de protection et état des populations

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Protection nationale : arrêté du 19 novembre 2009

UICN : monde : préoccupation mineure

France : préoccupation mineure

Liste rouge de Champagne-Ardenne

Répartition européenne : présent dans une grande partie de l'Europe. Atteint la Scandinavie (jusqu'à environ 67 °N) au Nord et les pentes orientales des monts de l'Oural au Nord-Est. Au Sud, il descend jusqu'aux Alpes d'une part et au Sud-Ouest de la Roumanie d'autre part. D'Est en Ouest, connu du Centre de la Russie jusqu'à la France.

Répartition française : absent du tiers Sud de la France, bien que quelques stations subsistent dans le Gard et le Var.

Localisation et état de conservation sur le site

Localisation

Espèce présente au niveau des zones de sablières et des bassins de décantations.

Les surfaces en eau restent relativement réduites sur le site ce qui limite le développement des individus.

État de conservation

Espèce localisée sur de petites zones, en état de conservation moyen.

Exigences écologiques

Facteurs favorables

- Préservation des mares et autres milieux humides.
- Bonne qualité physico-chimique des eaux : eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton.
- Préservation du contexte ensoleillé.

Facteurs défavorables

- Disparition des habitats de reproduction : comblement de mares, fermeture des milieux.
- Disparition des habitats terrestres (haies, bosquets).
- Pollution des eaux (domestiques, agricoles, industrielles...).
- Assèchement des milieux (évaporation ou drainage).
- Introduction de poissons carnivores dans les mares (Perche soleil, etc.).

Principes de gestion conservatoire

- Maintien et multiplication des mares selon les exigences écologiques du Triton crêté.
- Maintien d'un maillage d'habitats humides.
- Maintien ou création d'abris frais et humides.
- Éviter les monocultures à proximité de ses habitats (barrières écologiques).
- Maintien/création de corridors écologiques (haies, bandes enherbées, boisements).
- Entretien/curage des mares en cours d'atterrissement en fin d'été.

ANNEXE VI :

**METHODE D'ETABLISSEMENT DE LA PATRIMONIALITE
ET DE HIERARCHISATION DES ENJEUX**

Méthode pour établir la patrimonialité des habitats et des espèces :

Statut	Étang à Potamots (3150-1)	Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Pelouse calcicole, semi-aride facies d'embroussaillage (6210-15)	Prairie calcicole sèche (6210)	Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé (6430-4)	Chênaie pédonculée neutrophiles à Primevère élevée (9160-2)	Forêt alluviale de Frênes élevés (91E0*9)
Directive Habitats	X	X (prioritaire)	x	x	x	x	x (prioritaire)
Convention de Berne							
Protection nationale							
Liste rouge mondiale							
Liste rouge nationale							
Liste rouge de Champagne-Ardenne		x	x	x		x	x
Liste orange de Champagne-Ardenne							
Statut de patrimonialité	Faible	Fort	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Fort

Récapitulatif de la valeur patrimoniale, de l'urgence à intervenir et de l'usage des habitats (et des habitats d'espèces)

Habitats d'intérêt communautaire sur le site de Mourmelon	Valeur patrimoniale					Urgence à intervenir			Usages entrant en interaction	
	Caractère prioritaire	Responsabilité du site vis-à-vis de la conservation	Représentativité / Typicité	Présence d'espèces remarquables	Statut de protection / de patrimonialité	État de conservation	Fragilité	Niveau de menace sur le site	Type d'usage	Effet
Étang à Potamots (3150-1)	-	Faible	Faible	-	Faible	Bon	Faible	Faible	Cf. DOCOB	Cf. DOCOB
Pelouse semi-aride calcicole (6210*-15)	Oui	Très forte	Forte	-	Fort	Bon	Forte	Moyen		
Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage (6210-15)	-	Très forte	Moyenne	Oui	Moyen	Moyen	Forte	Forte		
Prairie calcicole sèche (6210)	-	Forte		-	Moyen	Bon	Forte	Faible		
Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé (6430-4)	-	Faible	Faible	-	Faible	Moyen	Faible	Fort		
Chênaie pédonculée neutrophiles à Primevère élevée (9160-2)	-	Faible	Moyenne	-	Moyen	Moyen	Faible	Faible		
Forêt alluviale de Frênes élevés (91E0*9)	Oui	Forte	Forte	-	Fort	Bon	Forte	Faible		

ANNEXE VIII :

LISTE DES ESPECES A FAVORISER

Essences privilégiées en milieu sec à frais :

Arbres :

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) (acidiphile),
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),
- Charme (*Carpinus betulus*) (neutrocline),
- Châtaigner commun (*Castanea sativa*) (acidiphile),
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*) (neutrocline),
- Chêne sessile (*Quercus petraea*),
- Érable champêtre (*Acer campestre*) (calcicole),
- Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) (neutrocline),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) (neutrocline),
- Hêtre (*Fagus sylvatica*),
- Merisier vrai (*Prunus avium*) (neutrocline),
- Orme champêtre (*Ulmus minor*) (neutrocline),
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) (acidiphile),
- Tremble (*Populus tremula*).

Arbustes :

- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*),
- Bourdaine (*Frangula dodoneil*) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) (calcicline),
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) (calcicline),
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*),
- Houx (*Ilex aquifolium*),
- Néflier (*Mespilus germanicus*) (acidiphile),
- Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*) (calcicole),
- Noisetier (*Corylus avellana*),
- Poirier commun (*Pyrus pyraeaster*),
- Pommier sauvage (*Malus sylvestris*),
- Prunellier (*Prunus spinosa*) (neutrocline),
- Rosier des chiens (*Rosa canina*) (neutrocalcicole),
- Sureau noir (*Sambucus nigra*) (neutrophile),
- Troène (*Ligustrum vulgare*) (calcicline),
- Viorne mancienne (*Viburnum lantana*) (neutrocalcicole).

Essences privilégiées en milieu humide à très humide :

Arbres :

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Bouleau blanc (*Betula alba*),
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) (neutrocline),
- Saule blanc (*Salix alba*),
- Saule roux-cendré (*Salix acuminata*),
- Tremble (*Populus tremula*).

Arbustes :

- Bourdaine (*Frangula dodoneil*) (acidiphile),
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) (calcicline),
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*),
- Saule cendré (*Salix cinerea*),
- Saule marsault (*Salix caprea*) (neutrocline),
- Viorne obier (*Viburnum opulus*) (neutrocline).